

HOCKEY RIVIÈRE-DU-LOUP CODE D'ÉTHIQUE

LES ENTRAÎNEURS ET ENTRAÎNEURS ADJOINTS

DROITS ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES À L'ÉQUIPE D'ENTRAÎNEURS

Les droits des entraîneurs et des entraîneurs adjoints sont :

- ❑ Le droit de participer à la gestion et aux décisions lors des assemblées d'entraîneurs ainsi que lors des assemblées générales et spéciales.
- ❑ Le droit d'être traité avec respect et courtoisie dans ses rapports avec les administrateurs, les gérants (es) d'équipe ainsi que les joueurs et joueuses et leurs parents, etc.

Les obligations de l'équipe d'entraîneurs et d'entraîneurs adjoints au meilleur de leurs connaissances et de leurs expériences sont les suivants :

- ❑ Faire en sorte qu'en priorité, l'enfant ait du plaisir
- ❑ Développer les habiletés motrices de l'enfant et l'esprit de coopération de l'enfant
- ❑ Développer chez l'enfant un sentiment d'accomplissement et une image positive de soi
- ❑ Développer chez l'enfant un intérêt pour le sport, lequel se poursuivra durant sa vie adulte
- ❑ Aider l'enfant à développer sa personnalité, son indépendance et à découvrir ses aptitudes
- ❑ Transmettre et promouvoir les valeurs positives de la société
- ❑ Contribuer au développement moral de l'enfant
- ❑ Développer chez l'enfant des habiletés sociales et de leadership
- ❑ Amener l'enfant à faire preuve d'esprit sportif
- ❑ Développer son sens de l'initiative
- ❑ Développer l'autonomie et la stabilité émotionnelle de l'enfant pour l'amener à prendre des décisions et accepter des responsabilités
- ❑ Respecter les consignes émanant des administrateurs, des responsables des entraîneurs et des gérants de Hockey Rivière-du-Loup
- ❑ Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs
- ❑ Respecter les méthodes utilisées et les choix des autres entraîneurs et entraîneurs adjoints
- ❑ Respecter le code d'éthique de l'entraîneur et de Hockey Québec
- ❑ Respecter les valeurs et les obligations communes à l'ensemble des membres
- ❑ Ne régler aucun problème (avec les parents, les administrateurs, etc.) en présence des enfants
- ❑ Respecter les entraîneurs, les entraîneurs adjoints, les joueurs adverses ainsi que leurs partisans et exiger un comportement identique de ses joueurs
- ❑ Ne pas critiquer les décisions de membres du Bureau de direction de Hockey RDL en public
- ❑ Respecter les règlements du Regroupement.
- ❑ Être soucieux de l'image du Regroupement dans les lieux publics
- ❑ Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque. Ne pas avoir de comportement excessif (au restaurant, dans les gradins, etc.)
- ❑ Respecter les orientations et les décisions du Regroupement
- ❑ Observer rigoureusement les règles du jeu ainsi que la charte de l'esprit sportif
- ❑ Avoir des rapports empreints de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu
- ❑ S'impliquer activement dans l'organisation
- ❑ Respecter son engagement personnel

N.B.: Cette liste n'est pas exhaustive

HOCKEY RIVIÈRE-DU-LOUP CODE D'ÉTHIQUE

Engagement personnel de l'entraîneur et de l'entraîneur adjoint

Nom: _____

Fonction : _____

En tant qu'entraîneur ou entraîneur adjoint je m'engage, si je me considère victime d'une injustice ou si j'ai des problèmes avec un ou des joueurs(ses) ou avec un ou des parents, tuteur ou gardien légal ou avec un autre entraîneur ou entraîneur adjoint, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :

1. En référer au gérant de mon équipe. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
2. En référer au responsable des entraîneurs de mon niveau d'activité. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
3. En référer au gouverneur de ma ligue, si cela est de leur ressort. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
4. En référer au président de mon organisation ou de la personne mandatée.
5. En référer aux différentes ligues, si cela est de leur ressort.

J'ai pris connaissance du code d'éthique, de mes droits et obligations en tant qu'entraîneur ou entraîneur adjoint. S'il est établi que j'ai dérogé à mes obligations, je comprends et accepte que les dirigeants ou le comité de discipline ayant juridiction puissent imposer les sanctions prévues dans le code à mon égard.

Signature : _____

Date : _____